



Livres Anne-Renée Caillé, la mort lui va si bien *Page F 1*



Culture La radio musicale sauvée par le Web *Page E 1*



Sklavounos restera exclu du caucus libéral *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 29 LE DEVOIR, LES SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 FÉVRIER 2017 2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$

LES LEÇONS DU PRINTEMPS ÉRABLE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Printemps 2012, les étudiants prennent la rue pour protester contre la hausse des frais de scolarité que veut imposer le gouvernement Charest.

Le mur du silence

Un bilan de la crise en l'absence des Charest, Beauchamp, Courchesne, Bachand et Dutil

Il y aura exactement cinq ans lundi, le premier bourgeon du Printemps érable 2012 apparaissait. La suite est connue: des mois de débats, de tension sociale et de manifestations. Que reste-t-il du conflit aujourd'hui? Peu de choses pour certains, de grands acquis selon d'autres. Tour d'horizon.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Si le débat à propos de l'héritage du conflit étudiant de 2012 est sujet à discussions, au moins une certitude s'impose: les principaux acteurs politiques libéraux de l'époque ne veu-

lent pas parler de cette crise. Point barre. Un silence à interpréter comme un malaise?

Le Devoir a sollicité dans les derniers jours des entrevues avec les membres du gouvernement Charest qui ont été au cœur de la plus bouillante crise sociale des dernières décennies au Québec. Pour savoir quel regard ils portent aujourd'hui sur le conflit — alors qu'ils ne sont plus en politique et que la poussière est retombée. Pour connaître les leçons personnelles et politiques qu'ils en ont tirées. Pour revenir sur la gestion d'une crise particulièrement aiguë.

Et alors? Rien. Ni Jean Charest (premier ministre), ni Line Beauchamp (ministre de l'Éducation,

VOIR PAGE A 10 : SILENCE

Dossier

Des carrés toujours rouges. Les étudiants restent mobilisés, même s'ils sentent plus d'écoute à Québec. *Page A 4*

Les jalons juridiques marquants de la crise. *Page A 5*

Le pouvoir étudiant au fil du temps. *Page A 6*

Entre passé et avenir. *Page B 5*

La légalité de Bonjour-santé remise en cause

L'État est sur le point de lancer son propre service de prise de rendez-vous médical

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

La Régie de l'assurance maladie du Québec procède à des vérifications sur la légalité des frais facturés par Bonjour-santé, une entreprise qui permet aux patients de dénicher un rendez-vous rapidement avec un médecin contre un paiement de quinze dollars, alors que Québec s'apprête à lancer un service semblable, entièrement public.

La RAMQ procède à des «vérifications complémentaires» auprès de cette entreprise, qui existe depuis quelques années. «Si les frais exigés par Bonjour-santé sont des frais qui permettent à une personne d'obtenir un rendez-vous avec un médecin, cela serait interdit», a indiqué la porte-parole de la RAMQ Caroline Dupont lorsque *Le Devoir* a demandé à l'organisme si les frais facturés par Bonjour-santé étaient des frais accessoires. Rappelons que les frais accessoires sont interdits depuis le 26 janvier dernier.

Ce n'est toutefois pas en vertu de l'abolition des frais accessoires que la RAMQ procède à ces «vérifications», précise-t-elle, mais plutôt en vertu de la Loi sur l'assurance maladie qui interdit de rendre l'accès à un service assuré conditionnel à un paiement, ou de procurer un «accès privilégié» moyennant paiement.

Le président de Bonjour-santé, Benoit Brunel, défend bec et ongles la légalité de son service. «Ce qu'on offre, c'est un service de recherche de rendez-vous, pas la vente de rendez-vous», soutient-il. «Mon modèle d'affaires est tout à fait correct.»

La RAMQ enquête pour déterminer si l'entreprise enfreint la loi en facturant des frais de 15\$

VOIR PAGE A 10 : SANTÉ

AUJOURD'HUI



Perspectives Jeu de carte électorale. Manon Massé avait tous les atouts pour être réélue. Mais le DGEQ vient de rebrasser les cartes. *Page B 1*



Avis légaux..... C 6
Carrières..... C 3
Décès..... C 8
Mots croisés..... D 4
Petites annonces..... C 8
Sudoku..... D 4

La censure change de cible

La violence se rend plus facilement sur les écrans que la nudité, note Podz

Violence trop dure, langage trop cru, sexualité trop explicite: au cinéma, on éprouve parfois un malaise. *Le Devoir* en discute avec Podz, que des films comme *Les 7 jours du talion* et *King Dave*, mais aussi des séries comme *19-2* et *Cardinal*, ont rompu à ce genre de réflexion. Anne Émond (*Nelly*), Philippe Lesage (*Les démons*) et lui creuseront le sujet dimanche lors d'une table ronde au festival Vues dans la tête de..., à Rivière-du-Loup.

FRANÇOIS LÉVESQUE

Dès son premier long métrage, en 2010, Podz n'a eu d'autre choix que de s'interroger sur la notion de limite à ne pas franchir: *Les 7 jours du talion*, d'après le roman de Patrick Senécal, conte la vengeance brutale qu'exerce un père



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Je me suis fait tellement taper dessus que, pendant un temps, je me suis autocensuré», explique Podz.

VOIR PAGE A 10 : CENSURE

DANS PLUS
DE 20 PAYS



CECI

CHANGE DES VIES

DONNEZ

CECI.CA

VOUS SOUHAITEZ UN MONDE
PLUS ÉGALITAIRE,



PHOTO: Lyndsay Miles-Pickup

AUGMENTER LE POUVOIR ÉCONOMIQUE
DES FEMMES ET DES JEUNES,



PHOTO: Michel Huneault

PARTAGER VOS CONNAISSANCES



PHOTO: Veronique Kingsley

ET PARTICIPER À DES PROJETS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?



PHOTO: Valérie Paquette

DEVENEZ VOLONTAIRE
ET FAITES UNE DIFFÉRENCE !



PHOTO: Sunisha Neupane

UNITERRA.CA

uniterra
UN PROGRAMME CECI & EUMC



Le programme Uniterra est réalisé grâce à la contribution des Canadiennes et des Canadiens et avec l'appui financier du gouvernement du Canada accordé par l'entremise du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD).

Canada

ACTUALITÉS



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Justin Trudeau a été à nouveau interrogé sur l'abandon d'une promesse phare de la campagne électorale qui l'a porté au pouvoir. Vendredi, c'est à Yellowknife qu'il s'est fait interroger par le public à ce sujet.

MODE DE SCRUTIN

Pas de proportionnelle sous Justin Trudeau

Les déclarations du premier ministre faites à Iqaluit font bondir ses adversaires

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Des milliers de citoyens convergeront cet après-midi dans quelque 27 villes canadiennes pour manifester en faveur d'une réforme électorale, mais les propos de Justin Trudeau prononcés jeudi soir laissent penser que le premier ministre n'a jamais vraiment cru aux vertus d'une modification du mode de scrutin.

Alors qu'il s'adonnait à un bain de foule à Iqaluit jeudi, M. Trudeau s'est fait demander par une citoyenne, Robyn Campbell, pourquoi il abandonnait sa promesse électorale que l'élection de 2015 soit la dernière tenue en vertu du système uninominal à un tour.

Le premier ministre a candidement répondu que «la représentation proportionnelle sous quelque forme que ce soit serait mauvaise pour le Canada». Selon lui, il en va de la modération du discours politique. «Croyez-vous que Kellie Leitch devrait avoir son propre parti politique? Parce que si vous avez un parti qui représente des voix marginales ou des voix à la périphérie de nos points de vue et qu'il détient 10, 15 ou 20 sièges à la Chambre des communes, il pourrait se retrouver avec la balance du pouvoir.»

Ancienne ministre conservatrice, Kellie Leitch se présente à la succession de Stephen Harper. Elle a proposé de filtrer les nouveaux arrivants pour s'assurer qu'ils souscrivent aux valeurs canadiennes. En entrevue avec *Le Devoir*, M^{me} Leitch déplore les propos du premier ministre à son sujet. Elle martèle que son idée recueille beaucoup d'appuis et que ce n'est donc pas une idée «marginale».

«C'est lui qui est déconnecté en marginalisant les gens [qui pensent autrement] et en refusant d'écouter les Canadiens.» Elle accepte le parallèle avec Hillary Clinton qui avait qualifié de «basket of deplorables» les partisans de Donald Trump. «Nous ne sommes pas des gens de la marge. Que le premier ministre pense autrement, ça me va. Mais il n'a pas à nous rabaisser et nous humilier.» M^{me} Leitch estime que le système électoral «fonctionne extrêmement bien» et n'a pas besoin d'être réformé.

La chef du Parti vert, Elizabeth May, a pour sa part ridiculisé cette idée que la représentation proportionnelle menace les discours politiques. Si le premier ministre veut utiliser un épouvantail, dit-elle, pas besoin de supputer. «Stephen

Le premier ministre justifie sa décision

Justin Trudeau défend sa décision d'abandonner son engagement à réformer le mode de scrutin avant la prochaine élection.

Dans une séance de questions et réponses à Yellowknife, M. Trudeau a expliqué qu'il craignait qu'une telle réforme favorise la discorde et l'instabilité.

«C'est parce que je crois que ce n'était pas dans l'intérêt de notre pays et de notre avenir que j'ai tourné le dos à cette promesse», a déclaré Justin Trudeau, vendredi, lorsqu'une personne dans la foule lui a demandé pourquoi il avait abandonné le projet de réforme électorale.

«Je sais que des gens seront déçus, oui», a-t-il poursuivi alors que des huées se faisaient en-

tendre. «Mais c'était à moi de faire un choix, et j'ai choisi de le faire en sachant les conséquences qu'il pourrait y avoir, mais sans compromettre les intérêts du Canada. C'est pourquoi les Canadiens m'ont élu.»

Il a expliqué que l'idée d'un bulletin de vote par classement des candidats avait été abandonnée parce que plusieurs jugeaient que ce système favoriserait les libéraux. Et un référendum, a-t-il ajouté, ne ferait que favoriser la discorde et l'absence d'unité à un moment où les forces du nationalisme et du populisme frappent les gouvernements et les pays partout dans le monde.

La Presse canadienne

Harper a été un premier ministre extrême. Et il est devenu premier ministre alors qu'à peine 35% des gens appuyaient ses idées seulement à cause de notre système de vote.» M^{me} May participera à la manifestation de Victoria samedi.

Pas de compromis possible

Les déclarations de Justin Trudeau viennent confirmer ce qu'on murmurait dans les coulisses libérales. Une source bien au fait du dossier expliquait récemment au *Devoir* que «le premier ministre est préoccupé par tout système ayant pour effet de diminuer l'influence des députés directement élus». Cette source expliquait que la force du système actuel, aux yeux du premier ministre, est d'attribuer un député à chaque circonscription. Chaque citoyen a ainsi un lien direct avec son élu, qu'il peut réélire ou punir tous les quatre ans. Dans les systèmes proportionnels, certains députés sont désignés à partir de listes de candidats dressées par les partis politiques ou élus en groupe pour rééquilibrer la représentation d'une région. «Qui alors est votre député?» demande cette source.

Mais si M. Trudeau écartait d'emblée toute forme de proportionnelle, quelles possibilités de réforme restait-il sur la table? Pratiquement aucune, justement, pense Daniel Rae, un étudiant de l'Université d'Ottawa de 20 ans qui est un

des instigateurs des manifestations prévues samedi. Daniel Rae dit avoir été si fâché qu'Ottawa abandonne la réforme électorale qu'il a rassemblé des amis et contacté d'autres groupes pour lancer la Journée nationale de mobilisation pour la réforme électorale.

«Cela me dit qu'il a été fourbe depuis le début», dit M. Rae à propos des commentaires de Justin Trudeau. Il rappelle que tous les experts interrogés dans le cadre des consultations du comité parlementaire ont proposé une forme de représentation proportionnelle. «C'est donc dire qu'il ne croit pas aux politiques basées sur les faits», raille-t-il en faisant référence à la promesse de Justin Trudeau de remettre la science au cœur des décisions gouvernementales. «Cela me dit qu'il s'appuie sur ses idées préconçues, et cela trahit un dogmatisme et une inflexibilité.»

L'ironie, c'est que Justin Trudeau a déclaré à Iqaluit que l'échec de la réforme électorale est en partie attribuable au NPDP. «Le fait que le NPDP avait

pris fait et cause pour la représentation proportionnelle qu'il y ait un référendum, même si nous n'en voulions pas», dit-il. M. Murray se dit qu'au moins «le premier ministre est sorti du placard en admettant qu'il n'aime pas la représentation proportionnelle. C'est un progrès.»

Lorsque le Parti libéral du Canada n'était que le troisième parti à la Chambre des communes, M. Trudeau avait publiquement déclaré qu'il aimerait instaurer le vote préférentiel. Lorsqu'il a promis de réformer le système, il s'est gardé de répéter cette préférence, et il n'a pas précisé qu'il écartait d'emblée une famille entière de modes de scrutin.

Le Devoir

Sklavounos restera exclu du caucus libéral

Ses collègues souhaitent son retour avant d'être refroidis par son acte de contrition manqué

MARIE-MICHÈLE SIOUI

La sortie publique du député Gerry Sklavounos jeudi a annihilé ses chances de réintégrer le caucus libéral, a appris *Le Devoir*.

Au caucus libéral, il y avait pourtant un certain consensus qui se dégageait vendredi dernier en faveur de la réintégration de l'élu de Laurier-Dorion, qui ne fera face à aucune accusation relativement à une plainte d'agression sexuelle qui a été déposée contre lui à l'automne par Alice Paquet.

Cette majorité d'appuis s'est effondrée jeudi, selon nos informations. Devant la presse, Gerry Sklavounos a exprimé des regrets, mais n'a pas prononcé le mot «excuse». Il a attribué à sa personnalité «volubile», à son humour «maladroit» ou encore à sa volonté de «détendre l'atmosphère» les allégations de comportements déplacés dont il fait l'objet.

Test raté

Pas de quoi passer le test imposé la semaine dernière par Philippe Couillard, a révélé une source sûre. Le 3 février, le premier ministre disait exiger de la part de Gerry Sklavounos une «déclaration très forte, très sentie et très sincère sur sa perception des événements; pas celui spécifiquement d'Alice Paquet, qui a été traité par le DPDP [Directeur des poursuites criminelles et pénales], mais d'autres éléments qu'on a vus dans les médias».

Or, son acte de contrition ne contenait ni excuses, ni admission d'actes répréhensibles, ni mention de démarches concrètes de rémission — par exemple une thérapie —, a déclaré cette source, dont les propos ont été confirmés par d'autres. Tout était mis sur le couvert du malentendu, a-t-on fait valoir. Gerry Sklavounos avait une attitude qui froissait le narcissisme, a-t-on ajouté. Bref, la déclaration publique a été considérée comme «insuffisante», fait-on valoir.

Au sein du Parti libéral, il flotte également des inquiétudes quant à la possibilité que Gerry Sklavounos fasse l'objet de nouvelles plaintes concer-

nant des événements passés. Au lendemain de la dénonciation d'Alice Paquet, d'autres personnes ont révélé au *Devoir* avoir été témoins ou victimes de comportements déplacés de la part de l'élu mont-réalais. Certaines ont dit avoir reçu des invitations insistantes, d'autres ont rapporté des demandes à caractère sexuel. «Quand on avait de nouveaux militants, on leur disait: tu le vois, lui, c'est Gerry Sklavounos. Tu l'en tiens loin», avait aussi déclaré un ex-militant libéral.

Une fin de semaine occupée

Dans sa déclaration publique, Gerry Sklavounos a tendu la main à ses ex-collectifs du Parti libéral. «Mes valeurs n'ont jamais changé; je suis un libéral dans l'âme. Et, ici, je dois remercier mes collègues du caucus libéral pour leur appui et leur amitié», a-t-il déclaré.

Au caucus libéral, cependant, l'accueil que reçoit l'ensemble de son allocution est tiède, voire froid, a-t-on illustré. Après la rencontre des élus vendredi, la présidente du caucus, Nicole Ménard, a recueilli plusieurs témoignages de députés qui ont déclaré avoir été mis au courant d'actes répréhensibles ou de rumeurs concernant Gerry Sklavounos. «Elle a eu une fin de semaine très occupée», résume-t-on.

Les élus ne se sont pas réunis depuis le vendredi 3 février. Le prochain caucus est prévu pour mardi. Les députés et leur chef, Philippe Couillard, devront attendre un consensus au sujet de la réintégration du député de Laurier-Dorion. «La décision finale, c'est moi qui la prends», avait néanmoins déclaré le premier ministre au moment d'imposer ses conditions à Gerry Sklavounos. «L'importance de l'enjeu dépasse la question strictement légaliste ou lé-gale», avait-il insisté.

Le Devoir

Lire aussi · Un acte de défiance. L'éditorial de Brian Myles. Page B 4



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gerry Sklavounos a signé son exclusion du caucus libéral en ne présentant pas d'excuses aux femmes qu'il a heurtées.

JEU
Trouvez les erreurs
de français

3 erreurs importantes

ENCADRÉ 1

L'avez-vous bien lu, la deuxième partie? Elle contient non seulement ce qui importe de lire pour le présent trimestre, mais aussi de bien comprendre pour le prochain trimestre.

Pour voir les erreurs et en savoir davantage sur le jeu :
<https://sites.google.com/site/1001doutes>

Papeterie
Casse - Noisette

Nous tenons en inventaire agendas,
papiers Lalo, papier St-Gilles,
cartes, plumes et stylos,
albums de photos, articles de bureau,
sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 10h 00 à 18h 00
les samedis et dimanches de 10h 00 à 16h 30

LES LEÇONS DU PRINTEMPS ÉRABLE

Des carrés toujours rouges

Les étudiants demeurent mobilisés, même s'ils se sentent mieux écoutés par Québec



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

MARCO FORTIER

Le combat se poursuit. Mais sans pancartes, sans sifflets et sans des milliers de manifestants dans la rue. La crise du printemps 2012 a rééquilibré le rapport de forces au profit des étudiants. Le gouvernement n'a plus le choix d'écouter.

On ne les voit plus beaucoup sur la place publique, les étudiants. La raison est simple: ils n'ont plus besoin de faire la grève. Ça ne veut pas dire qu'ils se sont écrasés, qu'ils sont devenus dociles et qu'ils ne demandent plus rien.

Au contraire. Ils ont vécu des heures difficiles dans la foulée de ce printemps fou — la Fédération étudiante universitaire du Québec a imploré —, mais ils affirment que la crise leur a donné une impulsion.

« Bien sûr qu'on a des revendications. La différence avec 2012, c'est que la ministre [Hélène David] est plus à l'écoute que beaucoup de ses prédécesseurs. Elle connaît les dossiers. On a eu une oreille attentive », dit Nicolas Lavallée, président de l'Union étudiante du Québec, qui rassemble 72 000 personnes.

« On sent que le gouvernement n'a pas le goût de rejouer le scénario de 2012. Il n'y a plus eu de menace directe contre l'aide financière aux études ou contre les droits de scolarité, par exemple », ajoute-t-il.

Quand on parle à des étudiants, le ton a de quoi surprendre: on entend les mots « respect », « partenaires », « discussions ».

« On respecte les étudiants. L'insulte énormément sur le dialogue. Ce sont mes partenaires les plus près, à qui je parle le plus souvent », dit-elle au Devoir. Ancienne vice-rectrice à l'Université de Montréal, Hélène David n'a que de bons mots pour eux: elle les trouve « très bien organisés », ils préparent des mémoires « très bien étoffés ».

« Je respecte les étudiants. L'insulte énormément sur le dialogue. Ce sont mes partenaires les plus près, à qui je parle le plus souvent », dit-elle au Devoir.

« On sent que le gouvernement n'a pas le goût de rejouer le scénario de 2012. Il n'y a plus eu de menace directe contre l'aide financière aux études ou contre les droits de scolarité, par exemple », ajoute-t-il.

Des résultats

Bref, cinq ans plus tard, la hache de guerre a bel et bien été enterrée. Le changement de ton porte ses fruits: la ministre David a annoncé avant Noël un investissement de 80 millions de dollars pour l'aide financière aux études. Elle a

aussi accepté de rémunérer les stages des internes en psychologie. Les étudiants en éducation comptent négocier à leur tour pour que leurs stages soient rémunérés.

Le milieu de l'enseignement supérieur milite aussi pour un réinvestissement majeur dans le prochain budget, attendu au mois de mars: « On a un ministre des Finances [Carlos Leitão] qui est sensible aux collèges et aux universités », dit Hélène David.

Les étudiants prennent des notes. « Le dialogue est plus présent. On n'a plus besoin de faire la grève, mais on est quand même mobilisés: le printemps de 2012 nous a appris qu'on peut réagir sans problème en cas de besoin », dit Guillaume Lecorps, vice-président de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il fréquentait le collège Ahuntsic en 2012.

Cinq ans plus tard, la frénésie de ce printemps fou lui sert encore d'inspiration. « Ce débat-là m'a donné le coup de pied au derrière pour m'impliquer. J'ai pris conscience qu'on peut avoir de la force collectivement. »

Les anciens leaders étudiants sont convaincus que leur combat du printemps 2012 se poursuit de plus belle, non seulement dans le mouvement étudiant, mais dans toute la société. L'esprit du printemps érable reste bel et bien vivant, estime Martine Desjardins et Gabriel Nadeau-Dubois, deux des têtes d'affiche de la plus grande grève étudiante de l'histoire du Québec.

« Je veux bien admettre que 2012 n'a pas changé le monde, dit-il. Ce n'était pas ça le but non plus, c'était plutôt de bloquer la hausse des droits de scolarité. Beaucoup de gens, à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement, ont peut-être eu des attentes un peu trop grandes: on ne peut pas attendre à ce qu'une grève étudiante à elle seule renverse 15 ans de néolibéralisme au Québec! C'est l'accumulation des luttes, une succession de mobilisations, qui transforme une société sur le long terme. Est-ce que c'était notre

responsabilité à nous de révolutionner la carte politique du Québec? »

Les changements sociaux se font à petits pas, disent Nadeau-Dubois et Desjardins. Ils estiment que les écoles, les collèges et les universités ont besoin d'investissements massifs. Il faut freiner la marchandisation de la recherche universitaire, améliorer la reddition de compte des directions d'établissement, en chasser dans une loi le droit de grève des étudiants.

Gare aux sauveurs

Gabriel Nadeau-Dubois rappelle que la grève de 2012 répondait à un « changement de culture » annoncé par le ministre des Finances de l'époque, Raymond Bachand. Il appelait à une modulation des tarifs de services gouvernementaux, y compris les droits de scolarité. Les étudiants, appuyés par les casserolées citoyennes, manifestèrent pour protéger le « modèle québécois » de redistribution de la richesse, estime Nadeau-Dubois.

Il a parcouru le Québec durant six mois pour sa tournée Faut qu'on se parle, avec l'ex-chef d'Option nationale, Jean-Martin Aussant, et d'autres citoyens engagés. Il affirme avoir été



Une manifestation contre la hausse des droits de scolarité, rue Sainte-Catherine à Montréal, en avril 2012.

PHOTOS JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Martine Desjardins et Gabriel Nadeau-Dubois, deux têtes d'affiche de la plus grande grève étudiante de l'histoire du Québec, estiment que l'esprit du Printemps érable reste bel et bien vivant. La crise de 2012 a laissé un héritage durable, croit l'ancien porte-parole de la CLASSE (Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante).

surpris par le désenchantement des Québécois dans toutes les régions.

« Il y a un sentiment de blocage politique. Les choses au Québec ne bougent pas, il y a toujours les mêmes débats, on entend toujours les mêmes personnes. Quand les gens perdent confiance en leurs institutions, on voit ce que ça donne aux États-Unis. Ça permet à des gens d'émerger et de dire: "Vous n'avez plus confiance en votre capacité collective de changer les choses, moi, je suis un surhomme, moi, je vais le faire." Il ne faut pas se rendre là. On n'est pas à l'abri. »

Le rapport de la tournée Faut qu'on se parle sera dévoilé la semaine prochaine. Gabriel Nadeau-Dubois est pressenti pour succéder à Françoise David, de Québec solidaire, qui a pris sa retraite le mois dernier. Il laisse durer le suspense.

Quant à Martine Desjardins, elle dit ignorer pour le moment si elle se présentera à nouveau pour le Parti québécois après sa défaite lors de l'élection d'avril 2014. D'une façon ou d'une autre, on entendra encore parler de ces deux surdoués de la politique.

Le Devoir

Le Devoir

« La grève a permis aux gens de voir que la mobilisation sert à quelque chose. C'est encore vrai cinq ans plus tard. »

Simon Telles, de l'Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal

« On ose espérer que le message de 2012 reste compris de façon définitive: les étudiants méritent le respect »

Guillaume Lecorps, de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion

80 M \$

La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a annoncé avant Noël un investissement de 80 millions de dollars pour l'aide financière aux études.

Les jalons juridiques marquants

MARIE-MICHÈLE SIOUI

L'année 2012

3 avril Un étudiant de l'Université Laval, Laurent Proulx, obtient la première injonction interlocutoire provisoire de la grève étudiante lui permettant d'assister à son cours d'anthropologie.

18 mai L'Assemblée nationale adopte le projet de loi 78 (qui deviendra la loi 12) à 68 voix contre 48.

La loi spéciale restreint strictement le droit de manifester, exige la remise d'un itinéraire huit heures avant une manifestation et prévoit des amendes maximales de 35 000 \$ pour les regroupements.

Elle suspend aussi les cours des étudiants en grève jusqu'au mois d'août. La même journée, Montréal modifie son règlement P-6 pour y ajouter l'interdiction du port du masque et l'obligation de remettre un itinéraire.

25 mai Un groupe de 70 organisations, dont les associations étudiantes, dépose deux requêtes en cour visant respectivement à faire suspendre l'application de la loi 12 et à l'invalider.

Mai Une trentaine d'injonctions ont été déposées depuis le début de la grève.

27 juin La Cour supérieure rejette la requête en sursis visant à suspendre l'application de certaines dispositions de la loi 12.

31 août Une requête pour autoriser un recours collectif a été déposée au nom d'un groupe d'étudiants qui s'estiment lésés de diverses façons par la grève de l'hiver et du printemps précédent.

La requête vise 18 collèges et 7 universités qui n'ont pas offert de cours à la suite des votes de grève, ainsi que le gouvernement du Québec.

1^{er} novembre Gabriel Nadeau-Dubois est reconnu coupable d'outrage au tribunal pour avoir incité des manifestants à violer une injonction d'un juge de première instance. L'exporte-parole étudiant portera la cause en appel.

L'année 2014

27 août La Cour supérieure accepte d'entendre en même temps huit recours collectifs entamés par des citoyens arrêtés en vertu du règlement municipal P-6, entre juin 2012 et mars 2014.

Les recours concernent 1610 personnes arrêtées à Montréal, et les sommes réclamées s'élevaient à 21 millions de dollars.

L'année 2015

30 janvier La Direction des poursuites criminelles et pénales met fin aux procédures judiciaires entamées contre 85 personnes arrêtées en mars 2012 en vertu du règlement P-6. Et 616 autres personnes arrêtées lors de manifestations ont vu les accusations déposées contre elles retirées faute de preuve ou en raison de délais déraisonnables.

9 février La Cour municipale de Montréal donne raison à trois manifestants qui contestaient un constat d'infraction reçu en vertu du règlement P-6.

Le jugement conclut que les participants à une manifestation ne peuvent être tenus pour responsables de la divulgation de son itinéraire.

26 février En vertu du jugement de la Cour municipale, la Ville de Montréal abandonne 3000 constats remis en vertu du règlement P-6.

1^{er} décembre La Direction des poursuites pénales et criminelles de la Cour municipale de Montréal retire 516 constats d'infraction remis en vertu de P-6. Elle reconnaît pouvoir se décharger de son fardeau de preuve hors de tout doute raisonnable.

L'année 2016

7 janvier Deux professeurs de l'Université du Québec en Outaouais obtiennent des dédommagements de l'établissement et de la police, en raison d'une intervention policière violente qui a eu lieu sur le campus en avril 2012.

27 janvier La Cour d'appel conclut que les étudiants n'ont ni le droit clair de faire la grève ni le droit clair d'exiger l'accès à leurs cours. Les magistrats soulignent que la question mérite d'être examinée sérieusement.

22 juin La Cour supérieure invalide la disposition du règlement P-6 qui interdit le port du masque et minimise la portée de celle qui force la divulgation d'un itinéraire.

28 octobre Gabriel Nadeau-Dubois obtient gain de cause en Cour suprême. Sa condamnation pour outrage au tribunal est invalidée.

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

La Presse canadienne et Le Devoir

Le conflit en quelques dates

Mars 2011 Le ministre des Finances Raymond Bachand annonce que Québec augmentera les droits de scolarité à compter de septembre 2012, à raison de 325 \$ par année pendant cinq ans, pour une hausse totale de 1 625 \$.

13 février 2012 Les premières associations étudiantes votent pour la grève générale illimitée.

22 mars Plus de 100 000 personnes participent à une manifestation pacifique.



2 avril L'édifice abritant le bureau montréalais de la ministre de l'Éducation Line Beauchamp est peint en rouge.

L'immeuble devient un point de ralliement populaire durant les manifestations.

20 avril Les policiers et les manifestants s'affrontent devant le Palais des congrès de Montréal, où se tient un salon de l'emploi pour le Plan Nord de Jean Charest.

23 avril Début des négociations entre le gouvernement et les regroupements étudiants.

25 avril Le gouvernement rompt les négociations en soulignant que la CLASSE adopte une position trop ambiguë devant de nouvelles manifestations musclées à Montréal.

4 mai Une manifestation organisée à Victoriaville en marge du Conseil général du Parti libéral du Québec vire à l'émeute.



14 mai Line Beauchamp démissionne de son poste de ministre de l'Éducation et est remplacée par Michelle Courchesne.

18 mai Le projet de loi n° 78 est adopté.

22 mai À l'occasion du 100^e jour de grève étudiante, plus de 100 000 personnes participent à une manifestation plurielle à Montréal; plusieurs défient la loi 78 en dérogeant à l'itinéraire soumis à la police.

23 mai Les processions de casserolées se multiplient aux quatre coins de la province, attirant chaque soir des foules de plus en plus nombreuses et diversifiées.

28 mai Les leaders étudiants et le gouvernement sont de retour à la table des négociations, à Québec.

9-10 juin Manifestations étudiantes en marge du Grand Prix de Montréal.

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

LE PRINTEMPS ÉRABLE

Le pouvoir étudiant au fil du temps

Dès les années 2000 se préparaient les prémices du grand conflit

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Qu'advienne enfin l'éducation gratuite pour tous, soutenait en 1964 la commission Parent sur l'enseignement. Quatre ans plus tard, les étudiants québécois la réclamaient plus que jamais à l'occasion d'une mobilisation qui, prenant à témoin les soulèvements internationaux, réclamait entre autres choses une deuxième université française à Montréal et une redéfinition, au nom de la démocratisation, du fonctionnement des collèges.

«Mais, bien avant cette grève étudiante au Québec, même avant Mai 1968 en France, il y eut la grève pour les droits de scolarité en Acadie!» rappelle Irène Doiron, une des militantes à l'époque.

Elle estime aujourd'hui que les étudiants demandaient, par un gel des droits de scolarité, des gestes efficaces en fonction d'un nécessaire rattrapage social. «On était conscients de la disparité épouvantable entre l'université anglaise et les universités francophones», explique-t-elle au Devoir.

La grande porte

Professeur au collège Maisonneuve, Benoît Lacoursière a publié *Le mouvement étudiant au Québec de 1983 à 2006*. Dès 1961, rappelle-t-il, l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal parle de questions nationales et internationales qui dépassent le strict cadre éducatif.

L'éducation n'a de sens, considère de longue date le mouvement étudiant, que dans la mesure où on la conçoit comme la grande porte qui donne accès au monde social.

Dans les années 1980, le mouvement étudiant s'intéresse à la question de l'avortement, comme il traitera aussi, plus tard, de la lutte contre la mondialisation.

Aujourd'hui président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Jacques Létourneau occupe les premiers rangs du mouvement étudiant entre 1981 et 1989. Il sera secrétaire général de l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ). «C'est une période difficile sur le plan de la mobilisation.»

À l'heure de l'explosion des taux d'intérêt, des discours de Reagan, Thatcher et Mulronie, les militants étudiants étaient moins nombreux qu'auparavant, se souvient-il.

«Les militants des années

1980 sont des travailleurs d'espoir. On voit de façon générale ce qui se met en place comme une fatalité», explique Benoît Lacoursière.

Bien des étudiants en viennent à «un rapport de fatalité face aux rapports possibles avec le pouvoir».

Comment défendre la nécessité de l'éducation dans ces circonstances? «À l'époque, même des profs me disaient que j'étais venu au monde trop tard», raconte le président de la CSN en riant. Plusieurs croyaient à une sorte de fin de l'histoire.»

Le débat sur les droits de scolarité, gelés depuis 1968, est alors remis sur la table par le gouvernement libéral de Robert Bourassa.

Le Parti québécois avait déjà montré de l'ouverture, pour sa part, à «l'idée que l'éducation doit être mieux arriérée avec les besoins des entreprises». Un basculement se préparait, considère Jacques Létourneau.

En 1986, la majorité des cégeps vont faire la grève. «Dans les universités, il était alors plus difficile de mobiliser les étudiants», explique l'ancien président de l'ANEEQ. Il fallait se battre en fonction d'une conjoncture, même si on se battait dans la perspective de la gratuité.»

En 1988, nouvelle grève, cette fois au sujet des prêts et bourses. Pour le gouvernement libéral, il s'agit d'effectuer «un rattrapage» avec les droits exigés des étudiants par rapport aux autres provinces. «Il y avait un écart, c'est vrai. Mais il y avait surtout un écart important qui demeurait entre le taux de diplomation des autres provinces et le Québec! C'est surtout là, à notre sens, qu'il fallait envisager un rattrapage!»

Négociations

«De 1990 à 1995, c'est la débâcle de l'ANEEQ, un mouvement plus combatif que ses successeurs immédiats», explique Benoît Lacoursière. On assiste alors à la formation de groupes qui se présentent avec des revendications plus pragmatiques.»

Président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) en 1994-1995, François Rebello se souvient parfaitement d'avoir voulu changer les perspectives du mouvement étudiant qui, pour être efficace, oscillait trop, à son avis, entre une perspective «de gauchistes d'une part et de cravatés d'autre part».

Les manifestations, ce n'est pas l'affaire de la FEUQ. Elle fonde son action sur le prin-



Des étudiants manifestent contre le dégel des droits de scolarité le 29 mars 1990.

Président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) en 1994-1995, François Rebello se souvient parfaitement d'avoir voulu changer les perspectives du mouvement étudiant qui, pour être efficace, oscillait trop, à son avis, entre une perspective «de gauchistes d'une part et de cravatés d'autre part»

cipe qu'«il ne faut pas juste ex primer, mais convaincre».

La FEUQ s'adresse directement au premier ministre du Québec. «On avait retrouvé des textes du jeune Robert Bourassa dans le journal étudiant. Ils allaient dans le sens de nos préoccupations. J'étais allé lui porter une lettre chez lui, que j'avais remise à la femme de ménage.»

Des téléphones sont installés à l'université afin que les étudiants puissent joindre directement les députés libéraux. «Les adjoints des députés s'arrachaient les cheveux. Les lignes étaient monopolisées.» Ministre de l'Éducation et de la Science sous Bourassa, Lucienne Robillard recule.

Celui qui sera plus tard dé-

puté du Parti québécois puis de la Coalition avenir Québec affirme s'être toujours méfié des résultats offerts par les manifestations. «Ce n'est pas en cassant des fenêtres que je vais convaincre la madame, chez elle, que notre cause est bonne», résume-t-il.

La FEUQ nolise tout de même 75 autocars à destination d'Ottawa pour protester contre la réforme annoncée par Lloyd Axworthy.

Question nationale

«À l'ANEEQ, il y a eu longtemps une influence des groupes marxistes-léninistes après l'échec référendaire de 1980, dit Jacques Létourneau. Quand j'étais là, la question nationale ne passait pas par le mouvement étudiant.»

Mais «le mouvement étudiant était beaucoup porté par la question nationale», note Benoît Lacoursière.

En 1990, explique Arnaud Theurillat-Cloutier, professeur de philosophie et auteur de plusieurs études sur le sujet, les droits de scolarité sont triplés. En 1994, le Parti québécois est élu et ils sont gelés.

«Les gens pensent qu'on était spontanément pour le PQ, mais c'était pas plus compliqué que ça», nuance Rebello. En 1994, le nouveau ministre de l'Éducation du cabinet libéral de Daniel Johnson fils «voulait soudain faire une table de concertation avec les étudiants».

Par ailleurs, «le PQ ne nous confirmait pas qu'il y aurait un gel pour les droits de scolarité. Ils étaient convaincus que, de toute manière, nous allions travailler pour l'indépendance. On a donc décidé d'aller nous asseoir avec les libéraux pour discuter d'une loi-cadre...»

«Et c'est là seulement que le PQ, apprenant l'affaire, a donné signe de vie. On lui a demandé un gel des droits de scolarité et 40 millions en aide financière en fin d'après-midi. En soirée, le PQ a rappelé pour nous dire qu'on l'avait.»

Tout est affaire de stratégie, répète Rebello. «Aussi près de l'élection, on a "guidonné" notre appui. [...] On ne l'a pas obtenu sans travailler le gel de 1994. [...] C'est aux élections que ça se passe. Il faut s'organiser si on ne veut pas avoir à travailler sans ar-

rêt pendant quatre ans par la suite. Ce n'est pas une approche révolutionnaire.»

Nouveau combat

Au début des années 2000, le mouvement étudiant devient plus combatif, explique Lacoursière. «Avec l'ASSE, en 2005, on s'oppose à la logique des prêts et bourses, on insiste désormais pour dire que c'est une perspective d'égalité scolaire» que l'on recherche. À force d'en parler, l'appui à cette idée va progresser.

«On observe depuis le début des années 1980 un sous-financement des universités. La solution prise par le gouvernement a été celle du financement privé, tout en essayant de contenir ses effets négatifs par un régime de prêts et bourses, explique Theurillat-Cloutier. En 2005, on transforme des bourses en prêts pour l'équivalent de 103 millions. Pour les étudiants universitaires, cela peut représenter jusqu'à 30% de l'augmentation de leur dette.»

Pour l'ASSE, ce sera là une épreuve déterminante qui fonde un nouveau type de mobilisation.

«Au fond», dit Theurillat-Cloutier, la grève de 2012 débute sur la conscience profonde de ces échecs et de la nécessité de s'ouvrir davantage aux médias de masse afin que le message sur l'éducation soit mieux entendu.»

Le Devoir



ABAT-JOUR ILLIMITÉS

L A M P S H A D E S

De **30%** à **70%** de rabais*

sur tous nos abat-jour en magasin
HÂTEZ-VOUS! LA VENTE SE TERMINE LE 28 FÉVRIER 2017

Excluant commandes et parchemins peints main. Aucun ajustement de prix sur les commandes ou achats antérieurs.

- Plus de 5 000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Ouvert les dimanches à Montréal

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest • (514) 344-8555 • 1 (866) 747-8555
Laval : 2267, boul. Le Corbusier • (450) 682-8280
www.abatjourillimites.ca

LE DEVOIR



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Mobile

Tablette

Ordinateur

Le Devoir
numérique
en classe

Profs du Québec, abonnez **gratuitement** vos étudiants de 4^e et 5^e secondaire et de niveau collégial au Devoir numérique pour une durée de 15 semaines.

- Accès illimité à la nouvelle application Le Devoir Mobile
- Formule virtuelle et version PDF
- Édition tablette chaque jour
- Accès à 100% du contenu du site Web
- 25 articles gratuits par mois dans les archives

Inscrivez-vous
dès maintenant au
ledevoir.com/classe



Québec promet de protéger

ACTUALITÉS

JEUX OLYMPIQUES 2024

Tollé contre le slogan de Paris en anglais

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant
à Paris

En affichant sur la tour Eiffel vendredi dernier le nouveau slogan de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024, le comité d'organisation ne s'attendait pas à un tel tollé. Le choix d'un slogan en anglais, « Made for Sharing » (Fait pour être partagé), a aussitôt déclenché une petite tempête médiatique. De l'extrême gauche à l'extrême droite, en passant par les organisations de défense de la langue française, la décision a provoqué des dizaines de protestations. Sans compter la tornade qui s'est emparée des réseaux sociaux.

Même le président François Hollande a exprimé son étonnement lundi dernier alors qu'il remettait les insignes de Grand Officier de la Légion d'honneur à l'ancienne ministre des Relations internationales du Québec Louise Beaudoin. Après avoir expliqué le combat de Louise Beaudoin pour la langue française, il a aussitôt abordé la question le sourire en coin.

« Vous estimez qu'on ne peut pas défendre la Francophonie si on ne commence pas à parler français là où, d'ailleurs, le français est une langue reconnue, a-t-il déclaré. C'est vrai également dans le mouvement olympique. [...] Il est important que dans le mouvement olympique on reconnaisse que le français est la langue qui est celle de Pierre de Coubertin [...] même si c'est vrai qu'il faut se faire accepter par les autres. »

Dans l'entretien qui a suivi, le président qui quittera bientôt l'Élysée a semblé partager l'irritation bien visible de l'écrivain québécois et académicien Dany Laferrière sur le sujet ainsi que l'incompréhension de Louise Beaudoin. « Je ne comprends pas comment on peut prendre une telle décision », a-t-elle déclaré. Le slogan précédent du comité d'organisation était pourtant on ne peut plus français : « Le rêve nous rassemble ».

« Business globish »

Le jour du dévoilement du slogan, cinq associations de défense de la langue française ont unanimement réagi dans un communiqué commun. Les signataires rappellent que le français est l'une des deux langues officielles du mouvement olympique et que la loi française du 4 août 1994 prescrit qu'elle est « obligatoire pour toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle ».



Le comité d'organisation de Paris a affiché la semaine dernière son nouveau slogan sur la tour Eiffel.

FRANÇOIS MORI LA PRESSE CANADIENNE

Ils appellent l'État français à « faire respecter la langue nationale qui se trouve être aussi la langue de la Francophonie internationale et la langue officielle des Jeux olympiques ».

Selon les auteurs, « l'olympisme n'a que faire d'une pseudo-langue unique mondiale, ce business globish totalitaire qui insulte à la fois la langue de Molière et la biodiversité culturelle indispensable à l'humanité ». Ces organisations devraient tenter un recours devant les tribunaux dans les jours qui viennent.

Surpris d'une telle levée de boucliers, à sept mois du choix du comité olympique qui devra trancher entre Paris, Los Angeles et Budapest, le coprésident de Paris 2024, Tony Estanguet, a expliqué qu'il voulait « donner un caractère universel au projet français ». Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, a aussi tenté de justifier ce slogan en affirmant que « le CIO, qu'on le veuille ou non, c'est bien triste peut-être, diront certains, mais c'est une réalité, c'est 80 % d'anglophones ».

Selon le judoka Teddy Riner, ambassadeur de la candidature de Paris, « pour se faire comprendre, il n'y a pas 36 000 langages ». Les organisateurs ont

« Il est important que dans le mouvement olympique on reconnaisse que le français est la langue de Pierre de Coubertin »

François Hollande

plaidé que le slogan serait traduit par « Venez partager ». Mais cette traduction n'était visible ni sur la tour Eiffel ni sur les affiches. Son inexactitude fait d'ailleurs débat.

La « carpette anglaise » ?

En pleine campagne présidentielle, l'indignation a aussi gagné le monde politique. « Ce n'est pas en singeant les Anglo-Saxons que nous ferons briller la France dans le monde. Cela me choque beaucoup. Le monde attend que la France soit la France », a déclaré le vice-président du Front national, Florian Philippot, sur les ondes de RTL.

Selon lui, « nous n'avons pas plus de chances en parlant anglais à l'international qu'en parlant français ». Il en a profité pour tacler le candidat à la présidence Emmanuel Macron, qui a fait un discours en anglais à Berlin.

cielle. La secrétaire générale de l'OIF, Michaëlle Jean, a cependant tweeté : « C'est en français que Pierre de Coubertin amena le monde à partager l'idéal olympique. Saluons Paris 2014 pour des JO sous le signe du partage ! »

Étrangement, ce slogan est loin d'être nouveau. Il a déjà été utilisé par Cadbury, Burger King, Vodaphone et le confiseur Quality Street. Selon *Le Figaro*, la formule n'était plus déposée. Nul doute que le comité organisateur, la ville de Paris et sa mairesse, Anne Hidalgo, seront candidats l'an prochain au prix de la Carpette anglaise ironiquement décerné chaque année à une personnalité ou un organisme français qui s'acharne à promouvoir la domination de l'anglais en France.

L'an dernier, le prix est allé à Anne-Florence Schmitt, directrice de la rédaction de *Madame Figaro*, « pour l'abus constant d'anglicismes et d'anglais de pacotille, dans cette revue destinée à un large public féminin » et à la très respectée École normale supérieure (ENS), qui « développe des filières d'enseignement uniquement en anglais ».

Le Devoir

SAINT-LAURENT

Le siège de Dion suscite la convoitise

MÉLANIE MARQUIS
à Ottawa

La circonscription laissée vacante par le départ de Stéphane Dion suscite la convoitise.

Un premier candidat, le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, Alan DeSousa, a confirmé vendredi qu'il briguerait l'investiture libérale. Il ne sera toutefois vraisemblablement pas le seul sur les blocs de départ.

Une autre, l'ancienne ministre Yolande James, confirmera dans les prochains jours qu'elle se lance dans la course, selon des informations obtenues par *La Presse* canadienne.



Yolande James

Et à ces deux grosses pointures pourraient s'ajouter l'ancien « dragon » François Lambert, qui se dit « all in », et la candidate malheureuse dans Hochelaga à la dernière élection Marwah Rizqy.

La lutte se fera dans un comté qui est orphelin de député depuis que Stéphane Dion a annoncé son départ de la vie politique, ulcéré d'avoir été dépoilu de son portefeuille aux Affaires étrangères.

Vendredi, lorsqu'il a dévoilé ses velléités fédérales, le maire DeSousa a fait valoir que sa candidature en était une « de taille, de force, qui amène beaucoup ».

« J'ai été élu quatre fois à Saint-Laurent sur le même territoire [que la circonscription fédérale], a plaidé M. DeSousa.

L'ancienne ministre James a elle aussi été élue à quatre reprises, elle aussi chaque fois avec de très confortables majorités, dans le château fort libéral de Nelligan.

L'avocate de formation a été aux commandes des ministères de l'Immigration (2007-2010) et de la Famille (2010-2012) au sein du gouvernement de Jean Charest.

Elle était depuis 2014 commentatrice à l'émission *Les ex*, sur les ondes de RDI. Cette semaine, elle a avisé Radio-Canada qu'elle quittait son poste, a signalé dans un courriel Marc Pichette, porte-parole de la société d'État.

La Presse canadienne


sunwing.ca
Vivez la différence^{MC}

Envolez-vous avec le
n°1 au Canada
dans le sud


6000
vacances

jusqu'à
50%
de rabais
Les places sont limitées et s'envolent vite!

 Réservez d'ici le **17 février**
ou jusqu'à épuisement des stocks

AUTÉNTICA
Cuba
CUBA

UNE PLAGE PARFAITE
n'est que le commencement

 Cuba



vacances
Selloff
.com

1 866 506 4095

Départs de Montréal. « 6000 vacances jusqu'à 50% de rabais » est une offre d'une durée limitée applicable aux nouvelles réservations effectuées entre le 11 et le 17 février 2017 que Sunwing a attribué à l'échelle nationale sur une sélection de destinations, hôtels, et dates de départs à vendre jusqu'à 50% sur le forfait de base avant taxes. Les économies maximales s'appliquent aux tarifs de la brochure pour le Memories Holguin Beach Resort à Cuba, pour les départs du 14, 15, 21 et 22 mars 2017. Cette offre peut changer et être retirée en tout temps sans préavis. Applicable aux forfaits auxquels Sunwing Airlines est le transporteur. L'offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion et la capacité est contrôlée. Les prix n'incluent pas la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages de 1 \$ par tranche de 1 000 \$ de services achetés. Pour les modalités et conditions complètes, veuillez vous référer à la brochure de Vacances Sunwing 2016-17. Titulaire d'un permis du Québec #702928. | 11022017

REER+

Des économies d'impôt de plus
pour s'offrir un cours de peinture,
c'est pas juste artistique,
C'EST MATHÉMATIQUE.



30 % D'ÉCONOMIES D'IMPÔT DE PLUS QU'AVEC UN REER ORDINAIRE



FAITES LE CALCUL AU reerplus.com



FONDS
de solidarité FTQ

MONTREAL
8717, rue Berri, rez-de-chaussée
1500, av. McGill College, local 403



BLAINVILLE
1107, boul. Curé-Labelle, bureau 102

BROSSARD
4805, boul. Lapinière, rez-de-chaussée

LAVAL
1800, boul. Le Corbusier, local 110

POINTE-AUX-TREMBLES
12905, rue Sherbrooke Est, bureau 305

POINTE-CLAIRE
755, boul. St-Jean, bureau 110

REPENTIGNY
283-A, boul. Larochelle

Heures d'ouverture
Lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h
Jeudi et vendredi de 8 h 30 à 20 h
Samedi de 9 h à 17 h

ACTUALITÉS

Un athlète québécois refoulé à la frontière américaine

Yassine Aber a été interrogé sur sa religion et ses parents marocains

MORGAN LOWRIE

L'athlète québécois qui a été refoulé à la frontière américaine, jeudi, ignore pour quels motifs, précisément, les douaniers l'ont ainsi empêché de participer à une compétition d'athlétisme à Boston.

Le coureur de 400 mètres Yassine Aber n'a pu accompagner son équipe du Vert et Or, de l'Université de Sherbrooke. Les douaniers américains au poste de Stanstead, à la frontière avec le Vermont, les ont retenus pendant cinq heures, lui et ses six coéquipiers. Ils l'ont notamment interrogé sur sa religion et sur ses parents marocains, qui sont installés au Canada depuis 25 ans.



Yassine Aber

Questions très précises

Le jeune homme de 19 ans, né à Sherbrooke, a raconté vendredi en entrevue à La Presse canadienne que les douaniers américains lui avaient notamment demandé s'il fréquentait une mosquée et combien de fois il s'était rendu au Maroc. Ils lui ont aussi posé des questions «très précises» sur ses connaissances et ses fréquentations, a-t-il soutenu.

Les douaniers avaient aussi saisi son téléphone cellulaire et lui ont même demandé son mot de passe pour y accéder. Les six coéquipiers et l'entraîneur qui voyageaient avec lui dans la même fourgonnette ne pouvaient pas utiliser leur téléphone, même pour prévenir le reste de l'équipe déjà à Boston, a raconté M. Aber, spécialiste du 400 m et du 4x400 m. Après avoir pris les empreintes digitales et des photos du jeune homme, les douaniers lui ont annoncé que son entrée aux États-Unis lui était refusée.

Passeport en règle

«Officiellement, le document qu'ils m'ont donné indique que je n'avais pas de passeport ou de visa valide», explique-t-il. Lorsque l'athlète a fait remarquer aux douaniers que son passeport était pourtant parfaitement en règle (il est valide jusqu'en 2026), les agents lui ont dit qu'ils ne pouvaient pas lui fournir d'autres précisions.

«Sache que l'entrée aux États-Unis n'est pas un droit, mais un privilège, qui peut être révoqué à tout moment», lui ont-ils simplement répondu, après l'avoir retenu durant cinq heures. Ils ont par ailleurs indiqué que cette décision n'était pas irrévocable et qu'elle pourrait être différente un autre jour ou à un autre poste-frontière.

Le nouveau président américain, Donald Trump, a signé le 27 janvier dernier un décret qui interdit l'entrée aux États-Unis aux ressortissants de sept pays à majorité musulmane: Syrie, Irak, Iran, Yémen, Somalie, Soudan et Libye. Ce décret a depuis été suspendu par un juge de district à Seattle la semaine dernière, puis par la Cour d'appel fédérale à San Francisco jeudi.

Compétition manquée

M. Aber ne comprend tout de même pas pourquoi il a été refoulé cette fois-ci, alors qu'il a déjà voyagé aux États-Unis à plusieurs reprises sans être embêté — même avec ses parents. L'étudiant en kinésiologie indique que le personnel de l'université tente de trouver une façon de «le faire passer» la prochaine fois. En attendant, il songe à participer à une compétition à Ottawa la fin de semaine prochaine.

Cet incident rappelle la mésaventure d'une femme de Brossard qui soutient avoir été refoulée samedi dernier à la frontière américaine à Philipsburg, avec ses deux enfants et sa cousine. Fadwa Alaoui, une musulmane d'origine marocaine qui vit au Canada depuis 20 ans, soutient que les douaniers l'ont interrogée sur sa religion et sur ce qu'elle pensait de Donald Trump, avant de refuser l'entrée à tout le monde.

Vendredi, le député néodémocrate Murray Rankin a exigé du premier ministre Justin Trudeau qu'il souleve ces incidents lors de sa rencontre avec le président Trump à Washington, lundi prochain. «Notre premier ministre doit signaler à Donald Trump qu'un Canadien, né au Canada, même s'il est de confession musulmane, n'a pas besoin de visa pour aller aux États-Unis.»

La Presse canadienne



DENIS CHARLET AGENCE FRANCE-PRESSE

Le ministre français de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a profité de sa visite en octobre dernier pour féliciter les étudiants africains, anciens migrants de la «Jungle de Calais», qui font partie d'un projet-pilote à l'Université de Lille.

De la «Jungle de Calais» à l'université

L'Université de Lille ouvre ses classes à 80 réfugiés africains

ZOÉ LEROY

à Lille

Ils étaient avocat au Soudan, vétérinaire au Pakistan, footballeur en Iran ou mécanicien aéronautique en Érythrée... Quatre-vingts réfugiés de l'ex-«Jungle» de Calais ont rejoint l'Université de Lille (nord), où, après des cours de français intensifs, ils vont apprendre ou réapprendre un métier.

Dictée, compréhension orale, lecture, exercices de prononciation... Dans une salle de cours, les étudiants assistent très attentivement à une leçon de français donnée par des professeurs de «Français langue étrangère» (FLE).

«J'ai vécu deux mois dans la "Jungle", j'y ai juste appris l'alphabet... J'espère qu'un jour je pourrai devenir ingénieur en France, comme je l'étais au Soudan... Ce n'est pas facile, je vais devoir travailler beaucoup», dit Abdul-Raouf, 26 ans, casquette et baskets blanches, premier de sa classe.

Répartis en quatre groupes de niveau et logés à la cité universitaire, ils suivent depuis novembre une quinzaine d'heures de cours par semaine. Objectif: «Les amener le plus loin possible dans l'apprentissage du français d'ici juin

pour intégrer une formation universitaire classique à la rentrée 2017», explique Hugues Perdriaud, l'un de leurs professeurs.

Tous ont été «recrutés dans la "Jungle" de Calais», immense bidonville dans le nord démantelé à l'automne dernier, par l'université avec l'aide d'associations. Parmi les critères de sélection: avoir déjà été étudiant dans son pays d'origine, nourrir un projet professionnel correspondant aux formations proposées par l'université et une volonté de s'installer sur le territoire et donc de renoncer à l'Angleterre.

«J'ai déposé ma candidature vers le printemps 2016, quand j'étais dans la "Jungle", j'ai fait un CV, une lettre de motivation, et j'ai passé un entretien. J'ai eu la réponse quelques mois après. Je suis très chanceux», raconte Adam, dont la langue maternelle est le four, la langue du Darfour, qui écoute le Français «Black M» et le Belge «Stromae» pour s'améliorer en français.

«Ils sont extrêmement motivés, très dégourdis. Ils étaient très fiers lors de leur inscription à l'université, ils ont vraiment envie de réussir leur intégration», affirme M^{me} Jourdan-Chartier.

Agence France-Presse

Peine réduite pour l'ex-maire d'Outremont

L'ex-maire de l'arrondissement montréalais d'Outremont reconnu coupable de fraude, Stéphane Harbour, voit sa peine réduite par la Cour d'appel, qui lui impose une absolution conditionnelle et une probation d'un an — en remplacement d'une peine de prison de six mois à purger dans la communauté. M. Harbour avait plaidé coupable en janvier 2015 à des chefs d'accusation de complot, de fraude et de

fabrication de faux documents, le tout au détriment de la Ville de Montréal. Il avait détourné plus de 2000\$ pour se faire payer des cours d'anglais et des repas au restaurant entre 2005 et 2007. Dans sa décision rendue jeudi, la Cour d'appel a fait valoir que la juge Villemure a mal interprété la preuve et s'est basée sur une jurisprudence inadéquate. Elle a jugé que l'absolution conditionnelle est la peine juste et appropriée compte tenu du crime commis et de toutes les circonstances de l'affaire.

La Presse canadienne

Programmation officielle du 375^e

les hivernales

Lune d'hiver à vélo
Centre-ville, Vieux-Montréal

— Célébrez le vélo d'hiver un soir de pleine lune sur un circuit lumineux.

PLEINE LUNE, SAM 11 FÉVRIER

Défi canot à glace Montréal
Vieux-Port

— Plusieurs équipages compétitionnent sur les eaux glacées du Saint-Laurent.

DIM 12 FÉVRIER

Demi-Marathon Hypothermique de Montréal
Parc Jean-Drapeau

— Un demi-marathon en solo, à relais ou un 10,55 km: prouvez votre ardeur dans l'une de ces courses hivernales.

DIM 12 FÉVRIER

Course Polar Hero
Parc Jean-Drapeau

— La plus grande course à obstacles d'hiver, avec 5 km et 25 épreuves.

SAM 18 FÉVRIER

Téléchargez l'application 375MTL
375mtl.com | #375MTL

ACTUALITÉS

SANTÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

Il prend à témoin une entrevue accordée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, à Paul Arcand cet automne, après l'annonce de l'abolition des frais accessoires. « C'est un commerce en dehors du système de santé, ce n'est pas un service assuré », avait affirmé M. Barrette à propos des systèmes en ligne de prise de rendez-vous.

Des conséquences pour l'accès

Le Devoir a demandé à son cabinet si le ministre estimait que les activités de Bonjour-santé étaient légales, comme l'affirme M. Brunel, ou illégales, car permettant à des patients d'obtenir un rendez-vous moyennant un paiement. L'attachée de presse du ministre, Julie White, a redirigé Le Devoir vers la RAMQ, « qui interprète la Loi ».

Benoit Brunel rappelle que la majorité des services offerts par Bonjour-santé sont gratuits. Les patients peuvent utiliser le système téléphonique gratuit de prise de rendez-vous de leur clinique habituelle, lorsque celle-ci fait partie des 255 cliniques qui font affaire avec cette entreprise pour la gestion de leurs rendez-vous. Bonjour-santé finance ce système gratuit à même le système payant, sur le Web. « C'est un petit pourcentage des usagers qui finance nos services », soutient M. Brunel.

« Notre système a permis d'éliminer les files d'attente sur les trottoirs », ajoute-t-il.

Les cliniques qui utilisent Bonjour-santé s'interrogent sur la position à adopter. Elles s'exposent à des sanctions sévères si elles contournent au règlement abolissant les frais accessoires. En plus des amendes, la RAMQ peut, grâce à de nouveaux pouvoirs obtenus avec l'adoption du projet de loi 92, obtenir une injonction pour faire cesser des pratiques illégales.

« C'est une préoccupation, des membres m'ont demandé ce qu'il en était de Bonjour-santé », relate

Isabelle Girard, directrice médicale de l'Association des cliniques médicales du Québec. « J'ai posé la question au ministre sur la légalité du service et je n'ai pas encore eu de retour de leur part. »

Système public au printemps

Selon les informations obtenues par Le Devoir, Québec lancerait sa solution publique de prise de rendez-vous en avril.

En octobre 2015, le ministre avait signifié qu'il souhaitait que le système soit en place pour la fin 2016. Le cabinet de Gaétan Barrette disait vendredi souhaiter faire une annonce « dans les meilleurs délais possible ».

C'est un consortium formé par l'entreprise québécoise présente à l'international CGI et la jeune pousse montréalaise GOrendezvous qui ont remporté la mise. Un contrat de cinq ans avec Québec, pour un montant de près de 4,5 millions de dollars, leur a été accordé pour la mise en place d'une « solution informatique pour la prise de rendez-vous avec un médecin de famille », indique l'appel d'offres.

Le cofondateur de GOrendezvous, Philippe Papillon, affirme que ce n'est pas « dans la vision » de son entreprise de facturer des frais aux patients. « Ce n'est pas dans nos valeurs. Depuis le début, on développe une plateforme qui peut servir les professionnels sans frais pour les patients », explique-t-il.

Benoit Brunel croit que Bonjour-santé, qui a soumis une proposition à l'appel d'offres sans l'emporter, pourra cohabiter avec cette éventuelle nouvelle plateforme. Selon lui, la solution de Québec offrira « 5% » des fonctionnalités de Bonjour-santé. « Ils n'ont pas prévu de prise de rendez-vous téléphonique, c'est problématique », reproche-t-il.

À la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), on affirme que les médecins veulent simplement « un système qui fonctionne ». « Si l'État fournit ce service et que ça va bien, nous serons bien contents », résume le directeur des communications de la FMOQ, Jean-Pierre Dion.

Le Devoir

SILENCE

SUIITE DE LA PAGE 1

qui a démissionné de son poste au plus fort de la crise), ni Michelle Courchesne (présidente du Conseil du trésor et ministre de l'Éducation après le départ de M^{me} Beauchamp), ni Raymond Bachand (ministre des Finances), ni Robert Dutil (ministre de la Sécurité publique) ne veulent revenir sur les événements.

Les raisons divergent. « J'ai quitté la politique et je ne donne pas d'entrevue », a répondu M. Dutil, qui œuvre dans le secteur privé. Son ancien patron, Jean Charest, est en mission à l'étranger pour le cabinet d'avocats où il est associé. Line Beauchamp est déléguée générale du Québec à Paris.

« Je ne veux pas me replonger dans cette période de l'histoire, a pour sa part indiqué M^{me} Courchesne dans un message. Pas que je n'aie rien à y dire ou à analyser... mais c'est un choix personnel que je fais, et je continue de me donner une obligation de réserve à cet égard. »

Son ex-collègue Raymond Bachand — dont le leitmotiv de la « juste part » a servi de carburant au mouvement étudiant — a décliné l'invitation en parlant d'un « point sensible »... et de sa volonté de « rester en dehors de débats qui pourraient avoir des connotations partisanes ».

Inconfort

Quel sens donner à ce silence collectif? Pour Réjean Parent, ancien président de la CSQ qui fut impliqué dans les négociations de mai 2012 entre le gouvernement et les étudiants, il n'y a pas de doute qu'il témoigne d'un inconfort par rapport aux événements et à l'action gouvernementale durant ceux-ci.

« Il y avait vraiment une dynamique particulière du côté du gouvernement, dit-il. Dès le départ, ce fut la stratégie du poing sur la table, du "on ne bougera pas!". Il n'y avait aucune écoute, c'était totalement fermé. Cette intransigeance-là disposait mal à régler le conflit. »

M. Parent ne rejette pas pour autant toute la faute de la crise sur Québec. Selon lui, la CLASSE (le regroupement d'associations étudiantes dont Gabriel Nadeau-Dubois était le porte-parole) ne « faisait pas dans la petite cuisine ». « Pour eux, négocier, c'était se faire fourrer », dit-il. On avait donc un gouvernement fermé d'un côté et un groupe étudiant fermé de l'autre. Disons que les conditions de négociation n'étaient pas réunies. »

Selon l'ancienne première ministre Pauline Marois — qui avait elle-même frappé de la casserole et dont les braises du conflit ont contri-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les étudiants d'aujourd'hui restent mobilisés et le carré rouge demeure populaire.

Que sont devenus les acteurs politiques de la crise ?

Jean Charest (premier ministre) : battu aux élections de l'automne 2012; associé au cabinet d'avocats McCarthy Tétrault.

Michelle Courchesne (ministre de l'Éducation et présidente du Conseil du trésor) : ne s'est pas représentée aux élections de 2012; travaille aujourd'hui comme coach et conseillère stratégique.

Line Beauchamp (ministre de l'Éducation jusqu'en avril 2012) : nommée représentante du Québec à l'UNESCO en 2014, puis déléguée générale du Québec à Paris en 2016.

Raymond Bachand (ministre des Finances) : a démissionné de son poste en septembre 2013, quelques mois après avoir perdu la course

à la direction du Parti libéral du Québec; conseiller stratégique pour le cabinet Norton Rose Fulbright et président de l'Institut du Québec.

Robert Dutil (ministre de la Sécurité publique) : réélu en 2012 et en 2014; a démissionné en septembre 2015 pour devenir vice-président de Canam-ponts.

bué à l'élection quelques mois plus tard —, c'est ultimement Jean Charest qui doit porter la responsabilité de la dégradation du climat social à ce moment. « Aucun gouvernement n'a autant méprisé la jeunesse que celui de M. Charest », soutient-elle encore aujourd'hui.

Elle fait valoir qu'un ministre des Finances « décide toujours des orientations en étroite collaboration avec le premier ministre ». Elle rappelle aussi que M^{me} Beauchamp a démissionné parce qu'elle était opposée à la loi spéciale qui allait encadrer le droit de manifester et d'assister à des cours. « Il est très clair que Line Beauchamp

a tenté d'infléchir les orientations du gouvernement, mais que Jean Charest en avait fait une question non négociable. »

Pourquoi? Réjean Parent a noté qu'il y avait chez M. Charest une « hypersensibilité face aux gestes qui avaient un caractère violent. Comme si à aucun moment il ne voulait accrédi-ter la thèse que ces gestes-là auraient pu faire avancer le gouvernement ». M^{me} Beauchamp avait ainsi résumé les choses au Journal de Montréal en 2013: « Personne ne voulait bouger. On me disait: "Faut pas reculer, Line, mais règle-nous ça." C'était insoluble et totalement déchirant pour moi. »

CENSURE

SUIITE DE LA PAGE 1

éploré (Claude Legault) contre le meurtrier de sa fille unique (Martin Dubreuil).

Le film suggère davantage qu'il ne montre, et pourtant, certains l'ont critiqué. « L'approche était très mesurée, mais très réaliste, se remémore Podz. Les gens n'ont pas l'habitude de la violence réaliste, même implicite. Ils sont habitués de voir de la violence cartoon. Avec les ellipses, je jouais avec le spectateur: là, je vous ai montré ça, maintenant, imaginez la suite que je ne vous montre pas. C'est un film dont le sujet est la violence, c'était donc impossible de l'occulter complètement. Tout est affaire d'angle et de traitement. »

Le regard d'autrui

Les 7 jours du talion constitue un cas de figure intéressant à un autre égard, comme le révèle Podz. « C'est mon film qui a fait le plus gros box-office. Pourtant, initialement, j'avais eu une longue discussion avec le distributeur, qui me disait que personne n'irait voir ça, que c'était trop violent. Mais les gens y sont allés, et je crois que c'est parce que le film est intégré dans sa manière d'aborder le sujet de la violence. L'intégrité, c'est une donnée fondamentale. Les spectateurs ne sont pas dupes. »

Il n'empêche, ce premier succès ne l'a pas empêché de vivre une profonde remise en question peu après. « Au début de ma carrière,

l'idée d'autocensure ne m'effleurait jamais l'esprit. Je n'y pensais pas. Il y a eu Les 7 jours du talion, puis 10 1/2 [sur le parcours crève-cœur d'un enfant violent et violent] la même année, puis le démarrage l'année suivante de 19-2 [sur le quotidien de deux policiers], où j'ai commencé à prendre des risques en télé. Et là, on s'est mis à marteler que je me complaisais dans le dark, que tout ce que je faisais était inutilement sombre, violent, glauque, etc. À un point tel que ça a fini par me contaminer. Je me suis mis à tenir compte de ça dans mon travail, dans mes projets. Pendant un temps, j'ai intégré le regard d'autrui... » Au risque de perdre le sien.

Un glissement conservateur
Paradoxalement, l'observation et l'empathie représentent, selon Podz, des qualités primordiales pour un cinéaste. Le pragmatisme ne nuit pas non plus. « Comme créateur, tu dois accepter que ton œuvre devient un produit culturel mis en marché. Un film nécessitant un budget de plusieurs millions génère plus de nervosité chez les producteurs et les distributeurs qu'un film doté d'un petit budget. C'est normal. Les extrêmes font peur quand tu espères rameuter un public large. »

Le danger est dès lors une pensée dogmatique en vertu de laquelle tout risque devient inacceptable. Et pourtant... « Si je regarde le cinéma de Scorsese, c'est souvent hyperviolent, mais populaire néanmoins. Pareil pour des séries de chaînes spécialisées comme HBO, par exemple Game of Thrones. Ou Vikings, sur History, dont j'ai réalisé des épisodes. C'est très violent, mais c'est honnête dans le contexte. On re-

vient à l'intégrité [...] Au Québec, en télévision, on se pose plus de questions. Les diffuseurs sont frileux. Je note un basculement dans notre télé: quand j'ai commencé, la violence était problématique et le sexe, moins. Maintenant, la violence est acceptable, mais le sexe, vraiment pas. »

Lorsqu'on lui fait remarquer qu'il s'agit là du bon vieux paradigme américain, tant au cinéma qu'à la télévision généraliste, Podz acquiesce tout en apportant une nuance intéressante. « Aux États-Unis, le système de classification permet à un public jeune de voir du contenu très violent, mais dès qu'il y a un soupçon de nudité, la limite d'âge monte. Ce modèle a tranquillement migré jusqu'ici. Je pense que c'est en bonne partie imputable au climat sociopolitique. En ce moment, je lis beaucoup sur Hitler dans la foulée de l'élection du "président orange" [Donald Trump]. Historiquement, quand la classe moyenne va bien, la culture est plus permissive. Quand les riches prennent le pouvoir ou que la classe moyenne angoisse à cause de l'économie, il y a un glissement vers le conservatisme. On vit un peu ça. »

Une autre censure

À propos de King Dave, son récent film tourné en un seul plan-séquence faisant écho au flot de pensées du protagoniste qui refait le parcours mental de sa propre déchéance, Podz s'en dit satisfait. Quoi qu'il eût aimé qu'un plus vaste public le voie.

« Je suis quand même content du nombre de personnes l'ayant vu; c'est une bibitte de film. Je pense qu'il a été mal compris de certains festivals,

à cause du milieu dépeint, mais peut-être surtout parce que le personnage parle des "Blacks" ou dit "nigger". J'ai reçu des commentaires affirmant qu'on était "anti-Blacks", alors que c'est clair qu'on dénonce ça, qu'on critique la bêtise du personnage. Dave est un "White trash" qui se prend pour un Noir; il veut absorber la culture Black. On dirait que, de plus en plus, les festivals restent en surface au moment de la sélection, en évitant tout ce qui pourrait faire des vagues ou, par la bande, pourrait les faire mal paraître. Cette peur de la controverse est à présent très répandue. »

Ce qui participe d'un autre type de censure, d'ajouter le cinéaste, qui se réjouissait alors de présenter King Dave à Rivière-du-Loup.

Y aller à fond

Enfin, que l'on se rassure: le « regard d'autrui », Podz ne s'en soucie plus. « Je me suis fait tellement taper dessus que, pendant un temps, je me suis autocensuré. En production, tu te fais dire que tel film ne fonctionnera pas, que telle série ne marchera pas... Tu en viens à le croire aussi. Mais là, je suis redevenu mon moi des débuts. Je m'assume complètement. »

On ne peut que s'en réjouir. Qui plus est en sachant que son prochain film sera une adaptation du livre Mafia Inc. d'André Cédilot et André Noël, projet en attente de financement. « J'ai l'intention d'y aller à fond. Dans TOUT. C'est un milieu baroque et mon approche sera baroque. »

Question, oui, d'intégrité.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967